

BELLENAVES - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Absente excusée : Camilia Sella, pouvoir donné à Benoît Brun.

Élections sénatoriales : les délégués et les suppléants ont été désignés (voir feuille annexe).

1. Désignations et représentations

Commission Auvergne Habitat : Thierry Rollin est désigné comme délégué de la commune. Décision adoptée à l'unanimité.

2. Éclairage public — Modernisation et extension

Renouvellement des luminaires (SD03)

Le conseil présente pour information le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE03) pour le remplacement des luminaires existants :

- **Montant total des travaux** : 40 700 € TTC
- **Participation SDE03** : 31 750 €
- **Reste à charge de la commune** : 8 950 €, étalés sur 5 ans
- **Nature des travaux** : remplacement de lanternes et installation de kits de rétrofit LED

Extension de l'éclairage — angle rue des Cigales / résidence du Château

Un second devis est présenté pour la création d'un point lumineux supplémentaire à l'angle de la rue des Cigales et de la résidence du Château :

- **Montant total** : 5 975 € TTC
 - **Participation SDE03** : 1 494 €
 - **Reste à charge de la commune** : 4 481 € sur 5 ans, soit environ 971 €/an
- **Économies d'énergie estimées** : 1 448 € environ par an sur l'ensemble des opérations

3. Règlement de la cantine scolaire — Modifications

Le règlement intérieur de la cantine est modifié sur trois points :

- **Fréquentations exceptionnelles** : les enfants non - inscrits peuvent, à titre exceptionnel, être accueillis à la dernière minute via le prestataire HAPPY (repas de substitution). Cette souplesse est admise ponctuellement.
- **Fiche de renseignements obligatoire** : tout enfant accueilli de manière exceptionnelle doit avoir une fiche de renseignements complétée (allergies, régimes spécifiques). Sans ce document, aucune demande exceptionnelle ne peut être prise en charge.
- **Délai de modification des commandes** : les commandes API doivent être modifiées au moins 72 h à l'avance. Passé ce délai, la mairie ne peut plus intervenir et règlera le repas dans tous les cas. Toute absence non signalée dans les 48 h ouvrées reste à la charge des familles. Pour mémoire : le repas est facturé 4 € à la commune.

4. Questions diverses

Vente du pavillon EVOLEA (en face de RM Elec)

Le projet de vente d'une maison d'habitation appartenant à l'organisme EVOLEA est présenté pour information. Le conseil ne s'y oppose pas.

Terrain de foot synthétique — Tarifs d'éclairage

Une révision des tarifs d'utilisation de l'éclairage du terrain synthétique est adoptée. Les tarifs diffèrent selon le club utilisateur :

FCB (club local) :

- Éclairage fin d'après-midi : 15 €
- Entraînement sur demi-stade : 15 €
- Match en soirée : 30 €

Clubs extérieurs :

- Éclairage fin d'après-midi : 40 €
- Entraînement demi-stade : 30 €
- Match en soirée complète : 60 €

Utilisation du terrain en journée : gratuit pour les clubs de Bellenaves, Chantelle et Ebreuil. Pour les autres clubs tarifs inchangés.

Le District a procédé à un contrôle : le terrain est homologué jusqu'en Division 3 masculine. À noter : le remplacement du synthétique doit être fait en 2031, pour un coût important. D'autres solutions vont être étudiées.

Violence intra-familiale

Christelle Brun est désignée référente pour la commune de Bellenaves. Via l'Association des Maires ruraux de France.

5. BellenaWATT — Bilan et perspectives de l'autoconsommation collective

Un bilan d'activité est présenté pour la période novembre 2025 – avril 2026 :

- **36 auto-consommateurs** dont 20 compteurs communaux, 20 particuliers et 2 compteurs CCAS (résidence autonomie l'Auto et résidence du Château récupèrent le surplus)
- **Taux d'auto-consommation** : 92 % de la production consommée localement, 8 % revendue
- **Impact économique** : plus de la moitié des besoins électriques de la mairie couverts ; + de 66 % pour l'école de Bellenaves
- **Remboursement de l'investissement** : en bonne voie pour la mairie (coût initial faible et subventionné)

Prochaines étapes :

- **Ouverture à 10 foyers supplémentaires** — rappel : l'électricité est vendue par la mairie
- **Projet : toiture du bâtiment des Tavaillons** et toiture des vestiaires du gymnase (raccordement en cours)
- **Nouvelles subventions** attendues pour ces extensions — éligibilité confirmée
- **Question de la location de terrain** pour production solaire : la commune percevrait un loyer au Pain Bénit

6. Questions des élus — Pierre Pollet

- **Stérilisation des chats errants** : une campagne est évoquée face à la prolifération constatée par certains habitants. Point de vigilance : s'assurer que les animaux ne sont pas propriété de particuliers. Sujet à surveiller car risque sanitaire élevé.
- **Chemin de Valignat** : des marcheurs signalent l'état impraticable du chemin (en friche). Un fauchage sera programmé.
- **Adressage et signalisation** : des plaques de signalisation manquantes génèrent des erreurs de livraison. Le sujet est complexe (adresses erronées sur les lieux-dits). Une annonce dans l'Echo Bellenavois est envisagée.

7. Plan d'entretien des voiries

Un bilan de l'exécution des travaux de voirie est présenté. Des difficultés techniques et administratives sont signalées :

- **Marché initial** : 77 000 € avec COLAS. Une autre entreprise s'est avérée moins chère ; certains travaux n'étaient pas éligibles aux subventions prévues finalement.
- **Solde non versé** : les travaux auraient dû être réalisés avant février 2026. Un coût restant important subsiste.

- **Budget 2026** : 5 800 € inscrits. Un remodelage budgétaire est nécessaire pour éviter la perte des subventions.
- **Livraison d'enrobés à froid** : 16 tonnes commandées et payées, seulement 8 livrées. Les 8 tonnes manquantes doivent être livrées.

Le conseil souligne la nécessité d'un suivi technique et financier rigoureux pour les prochains marchés.

8. Questions du public

État de l'église

Un habitant signale l'état préoccupant de l'église : présence de pigeons dans le clocher, accumulation de fientes, nuisances lors des offices (bruits et odeurs), risque pour la charpente et des sacs de fiente non évacués. L'église étant classée Monument Historique, Éric BARTHOUX reçoit les Architectes des Bâtiments de France. La question du recours à des bénévoles pour certains travaux est posée. Sujet à suivre.

Compte rendu établi d'après les notes de séance du 5 juin 2026.